EXPOSÉ

DES

RAISONS

QUI ONT NÉCESSITÉ L'EXCLUSION du Citoyen REYNAUD, *Représentant du Peuple, du sein de la Société populaire du Puy, Chef-lieu du Département de la Haute-Loire.*

IL importe au bien public ; il importe aux membres composant la Société populaire du Puy, d'éclairer leurs concitoyens sur le danger des grandes réputations !

Des Êtres immoraux, des Êtres qui tiennent plus aux hommes en place qu'aux principes, ont voulu s'étayer d'un Représentant du peuple (Reynaud), et de concert avec lui ont avili le Département de la Haute-Loire, la Commune et la Société populaire du Puy. Cette Société a donc le droit de repousser la calomnie qui

pèse sur elle : les membres qui l'a composent en ont pris l'engagement solennel dans la séance du 20 Brumaire, où *Reynaud* a été exclu de cette Société à l'unanimité ; et les motifs de cette exclusion doivent être publics, parce que les citoyens qui composent cette association libre, ont cru cette mesure nécessaire, afin de prémunir leurs compatriotes contre les *intrigans*, les *factieux* et les *terroristes*.

ARTICLE PREMIER.

En 1790 (*v. s.*) *Reynaud*, alors Maire du Puy, fut le plus acharné persécuteur de la Société populaire de cette Commune, dont il redoutoit l'institution ; il l'obligea par ses vexations, et ses menaces de se dissoudre : il fit incarcérer le concierge qui distribuoit un écrit patriotique, signé, et autorisé par les lois. Il eut même la barbarie de retenir ce père de famille, indigent, pendant trois à quatre jours dans une prison insalubre.

II.

En 1791, il fit un voyage à Paris, aux dépens de la Commune, pour y persécuter encore la Société, et demander compte à un journaliste, de quelques détails insérés dans sa feuille, contre ses vexations.

THE NEWBERRY LIBRARY

III.

Il n'a cessé pendant tout le temps qu'il a resté à l'Assemblée législative, de calomnier ses collègues délégués du même Département, jaloux de la confiance que nous avions en eux, et pour accaparer l'opinion. Il n'a sur-tout cessé de crier haro sur *Lagrevol*, qu'il a fini par sacrifier (1).

(1) *Lagrevol*, ex-législateur, juge-de-paix du canton de Monistrol, chef-lieu de District, à qui *Reynaud* avoit voué une haine implacable, puisqu'il n'a cessé pendant trois ans, d'écrire et de faire imprimer des calomnies contre lui, fut mis en état d'arrestation par ordre de ce dernier; il le fit traîner malade pour comparoître devant lui, et là, avoir la barbare joie de lui annoncer sans doute, son supplice prochain. *Lagrevol*, homme d'honneur, se brûla la cervelle entre les bras de ses gardes; et se délivra ainsi de l'aspect de son ennemi trop puissant. Nous donnons l'extrait de la déclaration qu'a faite le citoyen *Rome Duplain*.

« Sous le règne de la justice et de la probité, qui a » succédé au règne de barbarie et d'iniquité, qui a » ensanglanté la république depuis près d'un an, je » déclare en homme libre, que le citoyen *Lagrevol*, » ex-député, poursuivi avec acharnement par *Selon* » *Reynaud*, m'avoit dit, à l'époque où *Reynaud* fut en- » voyé par la Convention, en mission au Département » de la Haute-Loire : mon ami, tu sais que *Reynaud* » est commissaire en notre Département; il est par- » venu à ses fins, elles ne sont pas le bien-public, car » il n'aime que la domination : son but est ma perte,

I V.

Ce Représentant, qui ne craint point d'inculper les membres les plus énergiques de la Société

» et je te présage que ma mort est certaine ; je m'y » prépare en secret ; mais fort de ma conscience, qui ne » me reproche aucune faute contre ma patrie que j'ai » servie énergiquement, j'attends le terme fatal qui va » trancher le fil de mes jours.

» Alors je lui dis : qu'elle idée affreuse tu as de *Reynaud*, » tu me ferois croire que c'est un tyran ! et quand il le » seroit, il n'est pas despote : quoiqu'il t'aye dénigré au » Puy, et qu'il soit venu à bout de t'enlever l'estime » de grand nombre de tes concitoyens, cependant dans » le canton de Monistrol et autres environnans, où tu es » particulièrement connu, tu y obtiendras facilement » des bonnes attestations qui prouveront ton civisme et » ton républicanisme ; il faut te pourvoir. Que tu es bon, » me dit-il, de fonder ma défense sur des attestations et » des bons certificats, tu ne connois pas *Reynaud*, le » temps t'apprendra à le connoître, c'est un scélérat qui » ne respire que vengeance, il ne pardonne jamais, » son venin est toujours mortel, la justice en lui n'est » qu'un nom, aujourd'hui qu'il a les moyens de se venger, » les voies les plus iniques lui sont égales, il a l'autorité » sur ma personne, cela suffit, ma mort est inévitable, » il me feroit assassiner ou empoisonner plutôt que de » manquer son coup, tous certificats sont inutiles, et » pourroient encore être funestes à leurs auteurs. Ce » récit me faisoit frémir ; je tâchois de le rassurer, mais » en secret je tremblois pour lui.

» L'événement n'a que trop justifié les craintes fon-

populaire du Puy, qu'il qualifie de *Brissotins*, *fédéralistes*, *agens de Pitt et de Cobourg*, etc.

» dées de *Lagrevol*. Par ordre de *Solon Reynaud*, il est » mis en état d'arrestation, gardé à vue dans sa cham- » bre. *Lagrevol*, qui, depuis plusieurs mois étoit aux » remèdes, parce que sa santé étoit délabrée, suc- » combe sous le double poids de la grave indisposition » qui menaçoit ses jours; et de la cruauté, quoique » prévue, de *Solon Reynaud*, il obtient la permission » de se jeter sur un lit qu'il fit a un petit salon : là, il est » abandonné de tout le monde, ses plus intimes amis » ne peuvent lui parler, sans se compromettre; la con- » signe est rigoureuse, son état de maladie s'agrave au » point que chaque jour des accès réitérés le font croire » moribond, et de temps en temps il perd la parole et la » connoissance. Au bout d'environ huit jours, il est » question de le traduire au Puy, cet ordre lui est » communiqué; c'est une nouvelle révolution qui agite » son ame, bientôt on apprend que *Lagrevol* s'est tiré » sur le front un coup de pistolet. (A cette nouvelle, je » me rappelai ce qu'il m'avoit dit un jour, que plutôtque » de comparoître lié devant un tyran, il aimeroit mieux » s'arracher la vie); il est reconnu que le coup n'est » point mortel, l'alarme et l'indignation se répandent » dans toute la ville de Monistrol, sur la barberie exer- » cée contre *Lagrevol*, que tout le monde chérit et » estime, excepté les intrigans et les dominateurs.

» On observe une forme d'humanité, un officier de » santé, homme partial et sans confiance, ennemi juré de » *Lagrevol*, est choisi par la commission à l'effet de » visiter *Lagrevol*, et de dire s'il est en état de faire le » voyage au Puy. Le rapport est pour l'affirmative,

appelé à la Convention par une suite d'intrigues, nous a toujours paru accolé à toutes les factions qui ont agité la France. Il écrivit à la Société en janvier 1793, qu'il étoit l'ami de d'Orléans, *qu'il lui communiquoit nos lettres, qu'il gémissoit avec lui sur la mauvaise impression que nous avions sur son compte; mais qu'il étoit charmé de savoir, que nous désirions nous éclairer sur cet homme qui excitoit nos soupçons;*

» *Lagrevol* agonisant, est chargé impitoyablement sur » les épaules d'un citoyen comme un sac de blé; il est » jeté sur la voiture comme un scélérat; il parvient à » Yssingeaux, et il y meurt.... ! » Voilà sa fin.... !

D'après ces faits, d'après l'estime que *Lagrevol* avoit de ses concitoyens au canton de Monistrol, et autres qui le regardoient comme une des fermes colonnes de la patrie, l'ennemi de toutes les espèces de tyrannie, l'ami de la révolution et le républicain le plus prononcé, d'après l'idée avantageuse que j'avois en particulier de *Lagrevol*, ne connoissant en lui aucun crime qui lui ait mérité les traitemens barbares que *Solon Reynaud* a fait exercer contre *Lagrevol*, je déclare que jusqu'à ce que *Reynaud* édifiera et convaincra le public des crimes de *Lagrevol*, jusqu'alors, je regarderai toujours *Reynaud* comme le tyran et le bourreau de *Lagrevol*.

ROME DUPLAIN.

Au Puy, ce 17 Brumaire, an 3 de la République Française, une et indivisible.

que c'étoit un bon citoyen, vrai montagnard, qui avoit fait cession, ainsi que ses enfans, de ses droits éventuels à la couronne de France.

V.

Postérieurement, il a écrit à la municipalité de notre Commune, qu'il mourroit pour les principes de *Robespierre*. Il a donc voulu avoir le droit exclusif de se tromper sur toutes les factions qui se sont nécessairement culbutées, tandis qu'il a poursuivi à outrance ceux qui s'étoient laissés égarer par des grandes réputations.

VI.

Arrivé en septembre 1793, dans son Département, il se rendit dans la Société populaire, où il préluda par *dire qu'il se dépouilloit de sa qualité de Représentant, pour ne prendre que celle de frère; mais, que si l'on ne faisoit ce qu'il désiroit, il sauroit s'investir de ses pouvoirs, et nous faire marcher.* C'est à cette époque que l'esprit public commença à retrogader par l'effet de cette compression : l'homme de bien ne pouvoit plus parler sans compasser ses mots; et si pour opérer le bien, il tachoit de donner de la latitude à ses idées; si ses opinions n'étoient pas uniformes avec celles de *Reynaud*, il étoit conspué et condamné au silence; car ce Représen-

tant, ne manquoit pas de menacer toujours de la reclusion, quiconque n'étoit pas de son avis. (2)

V I I.

Sur une pétition qui lui avoit été faite par quelques citoyens de leur accorder un curé, il dit en public, qu'il s'empressoit d'adhérer à la pétition, *qu'il étoit né dans la religion catholique, celle de ses pères, et qu'il désiroit y mourir :* quelques jours après, il chanta la palinodie, et donna dans l'extrême contraire, en appuyant les idées d'*Hebertisme*, que dévélopoient chaque jour ses partisans.

V I I I.

Bossan, sa créature, garde magasin, (remplaçant le citoyen *Vourzac*, qu'il avoit fait destituer), ayant apporté son certificat de civisme au comité de surveillance, qu'on ne vouloit pas viser, parce que son amour pour la chose publique étoit plus qu'équivoque, *Reynaud* sollicita tant et à diverses reprises le comité, qu'il le força, pour ainsi dire, à le viser.

I X.

Treveys, inspecteur des fournitures de l'armée,

(2) Il ne cachoit pas depuis long-temps son inimitié envers quelques citoyens, qui méritoient notre confiance : chacune de ses lettres portoit l'empreinte de sa haine et de son irrascibilité contre quelqu'un.

ayant passé un traité avec les citoyens *Fabre* (dit fidèle) *Lazhermes* et *Constant*, pour le transport des avoines du Département, requises pour la république, du Puy à la Voûlte sur Rhone, à raison de 6ᵗᵗ 10ˢ le quintal, plusieurs rouliers, entre autres *Descours*, *Pigeron*, *Beaume* et *Badon*, demandèrent qu'elles fussent données au rabais, et firent même une soumission de les porter à 3ᵗᵗ 10ˢ. *Treveys* fut au District pour demander l'anihilation de son traité, le District renvoya à *Reynaud*, ce dernier au lieu de maintenir les intérêts de la république, approuva le traité passé entre l'inspecteur, Fabre, *ami intime* de *Reynaud* et ses deux associés. Ces faits ont été attestés en public par *Treveys*, *Constant*, *Descours* et autres.

X.

Pendant son séjour en cette Commune, il manifesta successivement des opinions d'*Hebertisme* et de *Robespierrisme* ; il enchaîna toutes les idées ; il prêcha l'abstinence en se gorgeant lui-même de mets ; il fit reclure nombre de ceux qui avoient eu le courage de le contredire lorsqu'il s'écartoit des principes ; il donna cours à sa haine contre la majorité de ceux qui avoient été les instituteurs de la Société, et qui l'avoient hurté dans ses opinions lors de sa Mairie. Il ne s'entoura en général que des gens que l'opinion

avoit constamment repoussé des emplois publics. Il jeta la consternation dans toutes les ames : le bon citoyen n'osoit plus paroître en public, crainte que sa présence ne réveillât quelque haine particulière.

XI.

Reynaud a voulu avilir la représentation nationale, dans la personne des citoyens *Barthelemy* et *Lanthenas*, Représentans du peuple. Il a défendu à des canoniers de la Commune du Puy, d'aller rendre visite au premier, en leur disant qu'il étoit un contre-révolutionnaire ; et dans une lettre, en date du 18 Thermidor, lue à la Société, il a traité le citoyen *Lanthenas*, d'infidèle.

XII.

La Société, pendant le séjour de *Reynaud* dans notre Commune, ayant reçu une lettre du citoyen *Barthelemy*, député de notre Département à la Convention, où il a toujours siégé et siège encore, le premier par une suite de la haine qu'il lui avoit vouée, et qu'il ne cachoit pas depuis long-temps, fit lacérer et brûler cette lettre, et lui en fit renvoyer les cendres.

XIII.

Il reçut les dénonces contre les reclus par six commissaires qu'il fit nommer à la Société, et il

les fit procéder comme au dépouillement d'un scrutin, six suffrages sans signature et sans motifs, ou six barres accumulées sur un citoyen, suffisoient pour lui attirer la reclusion (3). Il défendit de recevoir rien à la décharge des dénoncés: il ne leur fut pas permis de se disculper, même sur des faits avancés quoique authentiquement reconnus faux.

XIV.

A peine fut-il à Paris, où il étoit rappelé en raison d'une lute qui s'étoit élevée entre *Châteauneuf-Randon* et lui, qu'il écrivit au comité de surveillance des lettres terribles, portant à chaque ligne le caractère et l'empreinte d'un cœur féroce, altéré du sang de ses concitoyens.

XV.

Le comité de surveillance, l'ayant consulté pour achever son ouvrage, que son départ précipité avoit laissé très-impatfait, *Guyardin*, Représentant, se trouvant alors dans cette Commune, il répondit au comité *qu'il pouvoit se*

(3) Les membres du comité de surveillance interpellés si *Reynaud*, lors du tableau et du dépouillement des listes, n'avoit pas dit, s'arrêtant sur quelqu'un qui ne réunissoit que cinq suffrages : et le mien fait six. Plusieurs membres présens, ont attesté que *Reynaud* avoit tenu ce propos au comité lors de la révision des tableaux.

jeter dans les bras de ce Représentant , bon montagnard ; mais quelques jours après de concert avec *Guyardin*, le comité ayant élargi quelques citoyens, que des haines et des passions avoient privés de la liberté, *Reynaud* jaloux de son ouvrage, écrivit audit comité qu'il alloit le dénoncer au comité de sûreté générale, comme prévaricateur ; son collègue, qu'il traitoit de muscadin, n'ayant pas, selon lui, le droit de toucher à ce qu'il avoit fait. Tandis qu'il prétend à présent que toutes les reclusions sont l'ouvrage de la Société et du Comité.

XVI.

Ses fidèles agens ayant sollicité trois membres dudit comité de dénoncer neuf de leurs collègues, ils engagèrent la Société à exiger de *Guyardin* leur renouvellement, comme ayant sollicité la sortie de quatre reclus, tandis que *Guyardin*, lui-même, déclara que ceux qui avoient paru les plus déterminés à les mettre en liberté, étoient les dénonciateurs eux-mêmes. C'est à cette époque que commencèrent les agitations dont notre Commune a été pendant trois mois la proie : les hommes les plus corrompus, faisoient retentir la tribune de la Société de vociférations ; l'on n'y entendit plus ces discussions sages et lumineuses, qui ont tant de fois déjoué les malveillans de nos contrées, l'on n'entendoit

plus parler que de guillotine et de têtes à abbattre; tous ceux qui avoient montré de l'énergie étoient ménacés ; des listes de proscriptions furent faites. Quelques hommes altérés de sang se déchaînèrent en imprécations contre les bons citoyens qui ne partageoient pas leurs opinions atroces. La Société fatiguée de leur tyrannie les expulsa de son sein.

XVII.

Loude, commandant de notre garde nationale, créature de *Reynaud*, fut à Paris, conduire *Liogier* premier, atrocement dénoncé au comité de sûreté générale, mis en liberté par ordre de ce même comité, et mort à Paris à la suite des mauvais traitemens et des chagrins qu'il a essuyés. Toutes les Sociétés populaires et toutes les autorités constituées de ce Département, s'empressèrent de le réclamer ; *Reynaud* qui en avoit fait au Puy, son plus intime confident, qui l'avoit chargé des missions les plus pénibles, s'opposa constamment à Paris, à sa mise en liberté, (4) il le

(4) *Bousquet* second, commissaire, à déclaré que *Reynaud* avoit dit à la mère *Richond*, en présence de *Reynaud - Richond*, son beau-fils ; *Gendre*, gendarme ; *Hebde* commissaire et lui déclarant, que la tête de *Liogier-de-Pyerre*, tomberoit ou la sienne. Ces faits ont été certifiés par les personnes présentes.

dénonça même pour des propos qu'il prétendoit lui avoir été tenus il y avoit trois ans. L'administration de notre Département fit une adresse en faveur de ce patriote opprimé ; il l'envoya à la députation chez *Reynaud*: ce dernier, qui lui seul, s'est cru depuis deux ans la députation entière, sans consulter ses collègues, écrivit à l'administration, en lui renvoyant son adresse, de ne plus s'intéresser pour qui que ce fut sous peine de courir risque de se compromettre. Il avoit juré la perte de *Liogier*; et pour l'effectuer, il dicta à *Loude*, sur sa table à Paris, en présence du citoyen *Lebrasseur*, gendarme de la brigade du Puy, des dénonciations contre ce patriote, avec invitation à *Loude*, de les montrer à notre Société, pour lui faire retracter sa délibération en faveur

---

Les mêmes commissaires, ont déclaré que *Delcher*, Représentant, leur avoit dit, que lorsqu'ils lisoient à la barre de la Convention, l'adresse de félicitation de la Société à la Convention sur la chûte de *Robespierre* et consors, *Reynaud* dit à sept à huit de ses collègues, qui étoient à côté de lui, qu'il n'y avoit que quatre ou cinq patriotes dans notre Commune.

Richond premier, autre victime de *Reynaud*, a déclaré qu'un membre du comité de législation lui avoit dit que *Faure* et *Reynaud* étoient ses dénonciateurs; mais que cela ne le surprenoit pas, qu'ils étoient bien connus pour cela. Il affirme aussi que le secrétaire de Colombelle, membre du comité de sûreté générle, lui avoit dit qu'il avoit deux cruels ennemis dans *Faure* et *Reynaud*.

de l'infortuné *Liogier*, et de dire qu'il les avoit extraites du comité de sûreté générale. *Loude* remplit parfaitement sa mission.

Reynaud, pour maintenir le sistême de terreur qu'il avoit établi dans nos contrées fit, écrire par *Loude*, à sa femme, que beaucoup de gens qui promenoient à Puy, seroient traduits à Paris. (5)

XVIII.

Des canonniers de notre Commune, sur l'invitation de *Reynaud*, ayant escorté deux voitures de 25 prévenus, traduits à Paris, à la suite d'une insurrection, propagèrent à leur retour, l'assertion de *Loude*, et assurèrent que *Reynaud* leur avoit dit qu'environ deux cents personnes (qui étonneroient beaucoup) et qui étoient libres, seroient traduites à Paris. (6)

---

(5) Ledit *Loude* à son retour de Paris, répéta les mêmes propos aux citoyens *Hugon*, *Martin* et *Bernard* père.

(6) *Descours* premier, a déclaré, qu'ayant rencontré le citoyen *Hilaire*, correspondant de *Reynaud*, et lui ayant marqué sa surprise sur l'arrestation de *Liogier*, il lui répondit, qu'il venoit de recevoir une lettre de *Reynaud*, Représentant, qui lui marquoit que puisque le Puy étoit incorrigible, il y auroit bien d'autres arrestations qui surprendroient; sur quoi le déclarant observa audit *Hilaire*, qu'il risquoit donc lui-même, et qu'il avoit lieu de trembler, alors *Hilaire* lui répliqua, va, tu ne risque rien imbécille, tu n'est pas dans la liste.

Au Puy, le 19 Vendémiaire de l'an troisième.

Signé DESCOURS premier, *notaire public.*

XIX.

Richond, administrateur du Département, que *Reynaud* avoit continué à son poste, fut traduit au tribunal révolutionnaire. *Reynaud* écrivit à *Pissis*, aussi administrateur, qu'il étoit charmé que la Société eut envoyé deux commissaires pour réclamer ce patriote ; mais se rétractant

---

Bousquet second, dans son rapport, a déclaré, qu'ayant sollicité *Delcher*, Représentant, d'être utile aux commissaires de la Société, pour déjouer l'intrigue de *Reynaud*, qui entravoit leur marche au comité de sûreté générale, et s'opposoit à la mise en liberté de *Liogier* et *Richond*, patriotes, ce Représentant leur dit qu'un jour entrant dans la chambre de *Reynaud*, ce dernier dit à *Faure* : *Eh bien ! as-tu fait ta liste ? à combien se porte-t-elle ?* Faure *répondit*, *à* 80. *Diable* ! *répond* Reynaud, *tu t'es arrêté en beau chemin, moi, j'en ai trouvé* 140. Ce fait fut encore confirmé aux commissaires par *Balme* neveu de *Reynaud*, en présence de *Serres*, *Liogier* fils et *Duman*. A la tête de cette liste se trouvoit le comité de surveillance, la municipalité et quantité d'autres bons citoyens.

Le citoyen *Gendre*, gendarme, a déclaré que *Faure*, un jour lui avoit dit, en se frottant les mains, je viens de faire une bonne journée, si je n'eusse pas été au tribunal révolutionnaire, cette coquine (la citoyenne St. Didier) auroit échappé à la guillotine ; et j'ai fait passer une bonne note aux jurés. Cette citoyenne malgré sa déclaration de grossesse de quatre mois, a été guillotinée. Ce fait a été attesté par *Reynaud-Moustache* qui étoit présent.

quelques

quelques jours après, il jura la perte de ce citoyen ; et il s'est constamment opposé à sa mise en liberté (7).

---

(7) REYNAUD, persécuteur de *Richond*, puisqu'il s'est opposé à sa mise en liberté, lui écrivit quelque-temps avant son arrestation la lettre suivante : (*copie littérale.*)

A Paris, le 8 Prairial, l'an second de la République Française.

CITOYEN ET AMI

JE sais qu'en partant je lessai l'administration du Département de la Haute-Loire manquant un sujet. Je fis l'impossible pour la completter ; mais l'égoïsme des citoyens de Brioude s'y opposa constament. Ayant destitué un membre de ce District et de cette Commune je m'attachai à vouloir le remplacer par un citoyen qui fut aussi de cette Commune. Tu sais que deux ont refusé et que m'étant adressé au comité de surveillance pour connoître un sujet ils me déclarèrent qu'ils étoient convaincus que dans Brioude il n'y avoit pas un sujet de propre à occuper cette place après ceux qui se trouvoient en fonction. Mon départ précipité fut la cause que je ne pus y pourvoir. Pour y remédier, je ne vois qu'un seul moyen qui se trouve dans l'ordre des choses. Tout citoyen appelé à des fonctions publiques ne doivent point refuser de les remplir sans être regardé comme suspect et traité comme tel ; alors signifiés au citoyen *Bardy* de Brioude qui fut le premier nommé, de venir remplir les fonctions que je lui ai attribuée et s'il s'y refuse dressez-en procès-verbal que vous m'enverés avec un mémoire précis. Je

X X.

Il a déclaré aux deux Commissaires de la Société, que lui et *Faure*, feroient retirer notre

---

le communiquerai au comité de salut public. Je ne vois que ce seul remède, ou celui d'attendre *Albite* qui doit dit-on remplacer *Guyardin*. S'il est vrai qu'*Albite* aille au Puy vous ne perdrés rien au change. Celui-ci porte avec lui un esprit et un ame vraiment révolutionnaire. Ce ne sont de ces ames flaixibles comme la cire qui se prétent à toutes les formes.

J'ai appris avec douleur la sortie de quelques individus des reclus. *Guyardin* n'en avoit pas plus le droit que le comité. Sans doute celui-ci l'y aura déterminé ; car ils avoient déjà quelque propension pour cette espèce d'hommes. Je serois bien-aise de connoître ceux qui sont sortis afin de juger de leur conduite. Il est étonnant que dans l'instant où il est nécessaire et de la politique de montrer de la sévérité contre des coupables d'attentats contre la chose publique on s'occupe d'employer de la partialité et de menagement. Ils ignorent sans doute, ceux qui agissent ainsi, que les conspirations, les crimes et les attentats sont à l'ordre du jour ; que les briguans contrerévolutionnaires agissent pour les tyrans et qu'ils sont soudoyés par le célérat *Pitt*, agent du ministère anglois.

Une nouvelle conspiration vient d'être découverte, les Représentans amis du peuple devoient être égorgés ou empoisonnés et déjà des poignards arrivoient en France, mais ils ont été découverts, déjà une nouvelle *Cordai* avoit fait des tentatives pour assassiner *Robespiere*, et

affiliation des jacobins et demanderoient notre radiation, comme ne suivant pas leur sistème. Le citoyen *Lauchard* a affirmé le fait à *Lasalse*, à son épouse et à *Serres*.

XXI.

Reynaud eut la barbarie de dire à *Liogier* fils, qui le prioit de s'intéresser pour *Liogier* premier : *Vous ne devriez pas vous occuper de votre oncle, mais bien de votre père, car il ne tardera pas à suivre le même sort que son frère.* Il lui rendit le paquet contenant les pièces que

---

un célérat soudoyé se nommant *Lamiral*, auvergnat de de naissance, avoit manqué de deux coup de pistolet *Collot-Derbois*. Est-ce donc dans des circonstance telles que celles-là ? qu'il faut s'appitoyer pour des hommes qui ne vous ont pas nuit parce qu'ils n'ont pu consommer leur volontés et leurs intentions. Tu vois mon cher *Richond* que les patriotes ont besoin de se resserrer plus que jamais. Quant à nous le sacrifice de nos vies sont fait depuis long-temps, et il sera glorieux pour nous de les voir finir pour le triomphe et le rafermissement de la République. *Barrère* nous fit hier un discours admirable, je le ferai passer dès qu'il sera distribué. La Convention est actuellement absorbée par le nombre de félicitations sur l'heureux événement de *Collot* et de *Robespierre*, que le génie français a sauvé des coups mortels des tyrans coalisés. Je pense que l'administration du Département et les autorités s'empresseront de faire des adresses.

REYNAUD.

la Société populaire avoit envoyées en faveur de *Liogier* premier, lui disant qu'il ne vouloit pas s'intéresser pour lui ; et il fit dire à *Liogier* fils et à sa cousine, afin de les intimider, qu'il les feroit arrêter, attendu que les pièces dont ils étoient porteurs étoient fausses (8).

XXII.

La mère de *Richond*, parente de *Reynaud*, fut le solliciter pour son fils ; elle s'attendrissoit sur son malheur, *Reynaud* et *Faure* lui dirent : *cessez de vous alarmer, vous aurez bien le temps de pleurer quand il ne sera plus.*

XXIII

Reynaud écrivit à *Borie*, qui étoit au Puy en Thermidor dernier, que la Société populaire de cette Commune, n'avoit jamais marché dans la ligne, qu'elle étoit menée par des intrigans ; qu'il n'y avoit au Puy, que quelques patriotes, et qu'il étoit fâché d'y avoir pris naissance.

XXIV.

Il intrigua avant le 9 Thermidor, pour faire traduire au tribunal révolutionnaire neuf membres du comite de surveillance du Puy et tous les bons citoyens qui leur rendoient justice, parce qu'ils n'avoient pas secondé ses vues et celles de ses partisans, en faisant comme il le désiroit,

(8) Cet article a été fourni par *Liogier* de la Poste.

guillotiner tous les reclus, dont il avoit juré la perte ; et par un contraste perfide et hypocrite ; c'est lui et *Faure*, qui, au comité de sûreté générale, ont signé la mise en liberté de la plus grande partie d'entr'eux. Les citoyens *Hedde* fils et *Bousquet* second, envoyez à Paris, pour y solliciter la mise en liberté de *Richond* et *Liogier*, ont été constamment entravés dans toutes leurs démarches par *Reynaud* et *Faure* ; mais ces derniers invités par *Châteauneuf-Randon*, *Barrot*, *Lanthenas* et *Barthelemy*, Représentans, de se rendre au comité de sûreté générale, ils s'y rendirent, et travaillèrent de concert : c'est dans cette entrevue que *Barrot* leur a reproché de ne s'être point trouvé à leur poste dans la nuit du 9 au 10 Thermidor, qu'aucontraire ils s'étoient allé coucher. *Bousquet*, *Hedde*, *Lasalse* et son épouse attestent ces faits.

Tels sont citoyens, les motifs appuyés par des pièces authentiques, qui ont déterminé la Société populaire du Puy, chef-lieu du Département de la Haute-Loire, à prononcer à l'unanimité l'exclusion du citoyen *Reynaud*, Représentant du peuple.

Lecture faite du présent rapport, il a été adopté et délibéré dans la séance du 18 *Frimaire, qu'il seroit imprimé au nombre de mille exemplaires, et qu'à la suite les votans suivroient par ordre alphabétique.*

LISTE DES CITOYENS

Membres de la Société populaire, qui ont voté l'exclusion.

André (Jacques.)
André second.
Arnaud, offic. de santé, administrateur du district.
Aurouze.
André troisième.
Astier second.
Aussepet.
Armand troisième.
Assezat second.
André, Vétéran.
Assezat premier.
Alphonse Aulagnier.
Aulagnier, marchand.
Avianen second.
Améline premier.
Améline second.
Arnaud second.
Brun de St. Chély.
Bertrand-Morel.
Bresson, chirurgien.
Brion, de la Courrerie.
Berlioux second.
Breyse, cafétier.
Béral, cafétier.
Boudinhon père, accusateur public.
Baudier premier.
Boyer, chez Descour.
Bay premier.
Besson-Thivel.
Blanquet, gendarme.
Bertrand, Maire.
Berlioux premier, officier municipal.
Bollon second.
Brossac.
Barre, officier municipal.
Boudinhon fils premier, membre du comité surveillance.
Badon.
Borne.
Ballard.

Bertoin premier.
Bresson, ch. du B. au dist.
Baubet.
Bertoin second.
Bonnet, tailleur.
Bonnet fils.
Borie premier.
Bonnet-Tallogros.
Bleu premier.
Belledent.
Bleu second.
Brun-Richond.
Bureau, maréchal.
Brunel, secrétaire.
Bousquet second.
Benoît second.
Brunel, instituteur.
Chabrier, charpentier.
Charre.
Calemard Desfarges, membre du bureau de conciliation.
Chastel, grenetier.
Clet, oncle.
Coffy, secrétaire.
Coffy, grenetier.
Charreyre, serrurier.
Chabalier, juge du tribunal de commerce.
Chauvin.
Constant.
Chanbelland, imprim.
Chambon, gendarme.
Chomet.
Dessimond.
Durivaux.
Dulac, imprimeur.
Descour premier.
Descour, commissionnaire.
Danse, membre du conseil de la commune.
Dubois-Robert.
David.
Dessaigne oncle, juge du tribunal de commerce.
Descour second, substitut de l'agent de la commune.
Demarque
Dussap.
Duchamp, notaire.
Dubois-Esbrayat.
Delile.
Eyraud quatrième.
Espenel.

Eyraud 1.er Agent nat.
Filhol fils, offi. munic.
Fabre, marchand.
Grégoire.
Goyon, receveur des domaines.
Genestet, fils.
Gaubert, secrétaire général du département.
Guillaume-Roussel.
Cauquelin.
Guichard, taneur.
Girard.
Gueffier, chef de bureau au département.
Guillaume, fils.
Gendre, gendarme.
Gaigne.
Guichard
Girard.
Gouton.
Hilaire, juge du tribunal du district
Héritier, orfèvre.
Hurbin.
Hedde père, président du tribunal de commerce.
Hedde, fils.
Janet (Jacques.)
Liabœuf, tailleur.
Liogier, de la poste.
Lambert 1.er, capitaine des canoniers.
Lambert second.
Lourdin.
Laurent, salpetrier.
Lepage.
Limousin second.
Limousin (Vital.)
Lavialle second.
Lavialle premier.
J. F. M. Liogier, Agent national du district.
Laussac père.
Laussac fils premier, officier municipal.
Liandra.
Larget.
Lebrasseur, gendarme.
Latour-Bertoin 3.me
Liogier de Crapone, administrateur du département.
Lazhermes, administrateur du district.
Malartre.

Mosnier, juge du tribunal du district.
Martin-Olivier.
Meyssonnier.
Martin, orfèvre.
Montellier, administrateur du district.
Maurin premier.
Molade, offic. municip.
Marcon de Monmegal.
Malartre, expert.
Martin-Menut.
Maurice, officier retiré.
Mathieu de la Courrerie.
Masclaux.
Martin, gendarme.
Morel placide.
Marcet, greffier du juge de paix.
Marie, boulanger.
Montbel.
Molherat premier.
Masclet, marchand.
Morel, vitrier.
Mitz, officier municipal.
O-farel, ingénieur.
Perron second.
Pinet second.
Pellissier fils.
Paris, perruquier.
Perret, marchand.
Peyron, premier.
Parrel-Montgros.
Perret fils.
Parrel-Clet.
Plantin premier.
Pichot, expert.
Pebelly premier.
Perrier, notaire.
Pagès, secrétaire du district.
Perret neveu.
Pons Baptiste, officier municipal.
Portal, sculpteur.
Portal, artiste.
Quinque, receveur des domaines.
Reynaud-Moustache.
Raisin.
Roqueplan, général divisionnaire, retiré.
Rome-Duplain.
Rambaud, command. du second bataillon de la garde nationale.
Rodde.

Ranc.
Reboul.
Rome, sergent des canoniers.
Rouvière, secrétaire au district.
Ranchet-Marcelin.
Rocher.
Robert (Charles).
Rome (Regis).
Richond second.
Roche, marchand.
Roux père.
Romeuf.
Razon, gendarme.
Reynaud-Richond.
Reymond, canonier.
Rome, chapellier.
Robert, secr. au district.
Robert père.
Richond 1.er administrateur du département.
Rome, cafétier.
Séjalon, gendarme.
Seguin.
Treveyx, inspecteur des vivres.
Tholance, suppléant de juge.
Tarin.
Tisson, offic. municipal.
Tallogros (Charles) président du district.
Thioulouse (Sebastien)
Tholance, chirurgien.
Tourrette.
Torrent.
Tholance, sculpteur.
Vachon.
Vermet, marchand.
Valiorgue.
Vacheron, marchand.
Vallat-Dessaigne.
Viallatte, memb. du bureau de conciliation.

Lettre d'Augustin Liogier père, aux Citoyens *Hedde* et *Bousquet*, Députés, de la Société populaire du Puy, près la Convention nationale.

De l'hospice de l'évêché, ce 17 Vendémiaire de la troisième année de la République, une et indivisible,

Chers concitoyens, frères et amis,

J'ai appris depuis deux jours seulement, que vous étiez encore à Paris, et que l'unique objet de votre voyage, étoit de venir au secours de vos concitoyens opprimés : s'il est du devoir de l'homme vertueux de venir à l'appui de l'innocence, vous avez trouvé de quoi vous satisfaire ; car je n'ai jamais douté depuis que j'ai le bonheur de vous connoître l'un et l'autre, que ce ne fut un devoir bien cher à vos cœurs.

Mais, chers amis, vos ames sensibles, auront des écueils à surmonter ; non pas des vérités à combattre, car je donne le défi le plus ample, à mes deux ennemis, de donner des preuves des dénonces qu'ils ont osé faire, mais bien l'astuce, la haine, la vengeance à détruire, contre des hommes qui voudroient encore maintenir cette terreur, ce pouvoir arbitraire, qui leur suffi-

soient pour faire tomber toutes les têtes des hommes vertueux, des hommes paisibles, des hommes purs, vrais et sincères républicains : oui citoyens, cette lutte affligera, déchirera vos âmes, mais vous êtes vertueux, cela doit vous suffire pour triompher. Eh ! qu'elle sera votre gloire, de rendre des pères à leur famille, des citoyens à leur patrie, des hommes mourans à la vie ! Si le grand *Cyrus* a mis au nombre de ses plus beaux jours, celui où il fit grâce à trois de ses ennemis jurés, quel jour heureux sera pour vous, celui où vous arracherez du tombeau, vos chers concitoyens !

Quoique la Convention nationale ait mis la justice et les vertus à l'ordre du jour, en exterminant le dictateur sanguinaire, qui vouloit à l'aide de ses satellites, sur les débris du trône des *Capet*, élever le sien, elle n'en a pas encore exterminé toutes les ramifications, tous les adhérans : on ne peut douter qu'il n'existe encore des amis de *Robespierre* de *Pitt* et *Cobourg*, qui cherchent encore à perpétuer la terreur, à faire renaître des cendres du tyran, d'autres ennemis non moins dangereux que lui ; et qui avec les mêmes armes, la calomnie, la médisance et l'astuce, voudroient immoler à leur fureur, à leur ambition, à leur haine, tous les citoyens qui se refusent à devenir comme eux les artisans du crime et de l'iniquité.

Mais la Convention nationale s'est prononcée ; elle veut le régime de la justice et des vertus ; elle a déclaré qu'elles étoient à l'ordre du jour, que l'immoralité seroit un crime de lèze-nation : en faut-il davantage pour confondre, pour attérer nos ennemis ; en faut-il davantage pour ramener les mœurs, faire fleurir la république, et bannir à jamais du sol de la liberté, les crimes et leurs auteurs.

Quelques-uns peuvent encore être victimes des passions, de la haine ou de la vengeance ; je puis me dire une de ces victimes ; mais quand on a la conscience pure, on sait tout supporter, et en vrai républicain, on soutient le choc de l'injustice avec assez de fermeté pour en faire rougir ses ennemis.

Oui, chers amis, j'ai cru toute ma vie remplir le devoir de citoyen et de père ; j'ai même souvent sacrifié, l'intérêt de mes enfans à celui de mes contitoyens ; j'en ai pratiqué les principes depuis notre sainte révolution ; j'ai eu à cœur tout ce qui pouvoit contribuer à l'assurer, à en propager l'esprit public : mon bien, ma santé, mes foibles talens lui ont été prodigués, veilles, courses, dangers, j'ai tout surmonté pour opérer le bien, ou au moins pour y contribuer ; et si jamais j'ai manqué à mon devoir, jamais, non jamais je ne l'ai fait avec connoissance de cause, bien moins encore dans l'intention de nuire.

Aimant par passion la révolution, malgré la majorité de ma fortune qu'elle m'a enlevé, je l'attendois avec impatience longues années avant son époque ; mais le génie tutélaire des français, n'avoit pas encore dissipé ce nuage ténébreux qui couvroit la france, et la faisoient gémir sous l'esclavage des *Capet*, et de la dépravation des mœurs.

Enfin, la sage philosophie se fait jour, le voile de l'opprobre est déchiré, l'astre brillant éclaire les français, son époque arrive. O jour heureux ! ô jour tant désiré ! je me suis élancé aussi-tôt, avec tout le feu et l'énergie qui peuvent animer un vrai ami de l'humanité.

Cette vertu qui a fait l'apanage des philosophes, qui ont brisé nos chaînes, a eu pour moi dès ma plus tendre enfance, un appas sympathique ; comment donc, sous le règne de la terreur, de la tyrannie atroce de *Robespierre* et de ses adhérans, aurois-je pu à cinquante ans révolus, changer de caractère, de principes, et devenir de pacifique, un loup ravisseur, un *Cerbère*, un *Cannibale* ?

Non, chers amis, mon caractère étoit formé, mes principes étoient gravés dans le cœur ; me donner des privations pour soulager mes semblables, consoler l'affligé, concilier mes voisins, ramener par la douceur, par la persuasion à l'amour des lois, à leur devoir ceux, qui, par erreur s'en écartoient ou qui succomboient sous

l'astuce et la perfide insinuation des agens du tyran, étoient ma maxime.

Avec une telle conduite, avec de tels principes, je ne pouvois donc mériter des satellites de *Robespierre*, qui, sous le voile du patriotisme nous forgoient des nouvelles chaînes, et déchiroient le sein de leur mère, leur estime, leur amitié.

Aussi, à cette époque sanguinaire, un d'eux m'écrit, peu de jours avant mon arrestation : *Reynaud et moi t'aimons encore, mais nous détestons tes foiblesses.*

Qu'elles sont ces foiblésses ? C'est de m'être intéressé à détruire la calomnie qui vouloit atteindre un de leurs vertueux collègues (Guyardin); c'est d'avoir contribué à faire triompher la vérité en faveur des innocens, des cultivateurs utiles à la patrie, injustement opprimés.

Qu'elle est leur amitié, dont ils osent me flater trois jours avant mon arressation ? C'est de m'avoir astucieusement dénoncé au comité de sûreté générale; c'est de m'avoir compris en une liste de proscription; c'est d'avoir voulu m'immoler à leur boucherie !

Ils savoient bien, les satellites du tyran que je m'opposerois à leurs pernicieux projets; que je serois un obstacle à leur ambition, à leur tyrannie : ils connoissoient mon amour pour les lois, pour la liberté; en falloit-il davantage, pour qu'ils employâssent tous leurs moyens à

me détruire, à m'anéantir ; leur projet fait, il fut exécuté.

Vous en fûtes les témoins, frères et amis de la cité du Puy : vous en gémites, vous en criâtes à l'injustice ; et si quelque chose a pu adoucir mes peines, c'est la part que vous y prîtes tous, et celle que vous voulez y prendre.

Je fus donc charrié à la conciergerie, comme un criminel, comme un contre-révolutionnaire : arrivé à la conciergerie, j'ai vu depuis le 1.er Thermidor jusqu'à la chûte du tyran, près de six cents victimes immolées à sa fureur ; mon sacrifice étoit fait, et chaque jour je désirois la mort, pour n'être plus témoin des horreurs, qui mettent toute la france en deuil, et entachoient pour les siècles à venir, une nation libre et juste.

Ah ! chers amis, il faut avoir vu cette époque pour s'en faire une juste idée ; non jamais l'histoire tragique des siècles qui nous ont précédés, n'a rapporté des traits d'horreur pareils à ceux que nous avons vus, pareils à ceux que nous avons éprouvés !

C'en étoit fait de la france ; dans peu elle n'étoit plus qu'un vaste cimetière, si tout-à-coup, le génie, qui sans cesse veille sur elle, n'eut sonné le tocsin, n'eut déchiré le voile, qui couvroit la turpitude du tyran, et n'eut ranimé l'énergie de la Convention nationale ; à l'instant nos législateurs, se lèvent, leur foudre vengeresse.

resse gronde, frappe la tête du tyran, qui trop long-temps les avoit tetrorisés : elle tombe !

Une nouvelle aurore vient annoncer aux français, qu'un tribunal de justice est substitué au tribunal de sang ; vient annoncer que tous les hommes égaux devant la loi, chacun aura le droit de se plaindre contre ses tyrans.

Alors du fonds de mes cachots, j'ai élevé la voix, j'ai dit avec exclamation, tremblez tyrans, tremblez !

Bientôt la vérité triomphera, vos crimes seront dévoilés, votre arrêt de mort est porté ; vous avez voulu servir de marche-pied à *Robespierre*, pour monter sur le trône, bientôt, vous le suivrez à l'échafaud... !

Citoyens, chers concitoyens ! je n'ai jamais gémi sur mon sort, mon innocence m'a suffi pour tout surmonter ; mais personne plus que moi, n'a gémi sur le sort des français. J'ai vu le moment où le précipice étoit ouvert pour tous.

J'avois beau appeler à mon secours, la maxime de *Marc Antonin*, qui dit : *le méchant peut bien despotiser un instant, mais son règne n'est pas long*. J'avois beau me repaître de cette idée, le sang que je voyois couler, avoit engourdi mon ame, avoit glacé tous mes sens ; lorsque tout-à-coup je me reveille, et je trouve cette maxime réalisée. Alors j'ai cru sortir d'un cahos que le génie tutélaire des français venoit de débrouiller ;

j'ai cru à la résurrection, et je me suis dit encore, tu auras des jours à sacrifier au bonheur de tes concitoyens ; encore tu pourras peut-être verser ton sang pour ta patrie, en allant exterminer ces tyrans, qui seuls te font gémir dans ces cachots ; en faisant connoître à la france entière, ceux qui ont été leurs agens, et qui pendant plus d'un an, par la terreur, la stapeur qu'ils avoient imprimée dans les esprits, nous ont fait respirer jusqu'à ce moment, la mort et toutes ses horreurs.

Je me suis dit : si tes bras sont inutiles, du moins pourras-tu former des vœux pour les défenseurs de la patrie, pour nos zélés législateurs, qui sans cesse veillent à son salut et au notre.

Dans ce combat d'idées et de réflexions, je ne voyois plus autour de moi des ennemis à combattre, je n'appercevois que des frères, des amis ; mais hélas ! quelle erreur... !

Ceux en qui je devois avoir le plus de confiance, ceux avec qui j'avois le plus particulièrement vécu, ceux pour qui j'aurois sacrifié ma vie et ma fortune, se sont déclarés mes ennemis ; qui l'eut dit ! qui l'eut pensé !

Alors je suis rentré en moi-même ; j'ai fouillé les replis de ma conscience ; j'ai fait le plus scrupuleux examen, et je me suis dit : tu as cru *Faure* et *Reynaud*, justes ? ou il faut

que tu sois coupable sans le savoir, ou il faut qu'ils soient dans l'erreur, ou il faut qu'ils soient plus méchans que jamais *Robespierre* ne l'a été.

Dans cette pénible perplexité je leur ai écrit avant mon départ du Puy ; je leur ai écrit de la route ; de mes cachots ; plus de réponse, plus d'amis... !

Ma belle-fille, quoiqu'enceinte, quitte ses enfans ; vole à mon secours ; se présente à eux, ainsi qu'un de mes enfans, pour leur présenter mes pièces justificatives, pour les inviter à me rendre justice. Ah ! citoyens, la plume m'échappe des doigts, mes entrailles sont déchirées ! Enfans humains, l'innocence de votre père vous est à cœur ; mais vous êtes expulsés de la présence de ces hommes ; vous êtes traités d'imposteurs, de fausaires : on nous menace d'arrestation, si vous vous intéressés à votre père, on vous dit sa tête tombera... !

O cruauté ! ô barbarie ! ames sensibles et humaines, je vous laisse le soin d'évaluer l'impression qu'à pu faire à des enfans bien nés, à des enfans qui chérissent leur père, et qui en sont chéris, un pareil acte d'inhumanité... !

Quel parti prendre actuellement, chers amis, chers concitoyens ? celui de faire prévaloir mon innocence au tribunal actuel de justice, en qui j'ai toute ma confiance.

C'est-là, où j'espère de triompher de mes ennemis ; c'est-là où j'espère faire prévaloir la vérité sur l'astuce et la calomnie de mes dénonciateurs.

Généreux citoyens ! vous êtes comme moi, pères de famille, vous êtes patriotes, à ce titre vous vous êtes imposé le noble devoir de secourir l'innocent opprimé : ce devoir d'ailleurs est un penchant qui vous est naturel, sans doute vous vous intéressez à mon sort, il est digne de compassion ; il est digne d'émouvoir les ames sensibles. Toute la grâce que je vous demande, est d'accélérer mon jugement, et, quel qu'il soit, je vous prouverai ainsi qu'à la france entière, que je suis et mourrai républicain.

SALUT ET FRATERNITÉ.

Augustin LIOGIER père, détenu à l'hospice.

P. S. J'ai appris aussi avec plaisir, que vous aviez entre vos mains mes pièces justificatives ; mais vous ne pouvez les toutes avoir, je vous prie donc, chers amis, de me donner une note de celles que vous avez en main, afin que je réclame celles qui me manquent, pour vous les faire parvenir ; afin que je puisse vous donner des mémoires rélatifs à ma justification, et que je puisse alléger mes peines. J'ai choisi le citoyen Réal pour mon défenseur au tribunal : veuillez

vous concilier avec lui, j'espére cette grâce de votre part.

Je vous en demande encore un autre, c'est de me rappeler dans le souvenir de nos frères du Puy : je me croirai trop heureux si je puis encore mériter leur amitié ; et si jamais je recouvre ma liberté, ce sera pour employer tous les momens de ma vie à leur prouver ma reconnoissance par mon zèle et mon travail.

AUTRE, *du même.*

De l'hospice, 18 *Vendémiaire.*

CHERS CONCITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

JE reçus votre billet hier au moment où je clôturois celle que je vous écrivis, la lecture me fit une sensation si touchante, d'y voir votre zèle à secourir un ami de la patrie, que je ne pus à l'instant y répondre ; je m'empresse de m'acquitter aujourd'hui de ce tribut bien cher à mon cœur.

Oui ! chers concitoyens, vous avez dit la vérité, en assurant à ceux qui ont voulu l'entendre, que *Liogier* étoit républicain, dévoué à la chose publique, ami de la liberté française et des principes des vertus et des mœurs : oui ! j'ose l'attester, et mes oppresseurs ne pourront

me le disputer, puisque j'ai des pièces materielles pour les en convaincre, qu'ils ont reconnu eux-mêmes, que l'amour de la liberté, de la patrie, des loix à toujours été profondément gravé dans mon cœur. Je n'ai jamais eu pour base, que les principes de *Rousseau*, avec qui j'ai vécu plus particulièrement qu'aucun de mes oppresseurs. L'humamité indissoluble avec l'amour de la patrie, ont été mes guides; le Sénat françois à toujours été pour moi mon centre; et c'est dans son sein que j'ai fortifié mes principes civiques, et *Moreaux :* c'est d'après les principes des plus zélés défenseurs de la liberté, que j'ai étayé les miens. S'il falloit en venir à des preuves, à une enquête, j'établirois depuis et avant la révolution, des faits suffisans pour atterrer mes ennemis, pour les faire rougir de leurs turpitudes, et leur prouver que leur conduite et la mienne sont totalement opposées.

J'ai toujours cru qu'une république sans mœurs, ne pouvoit exister; qu'avec des mœurs elle seroit impérissable. J'ai toujours cru qu'une république, ne pouvoit se faire respecter des nations, que par sa population, son union et son commerce; que les hommes nés égaux devant la loi, ne devoient être frappés que par elle. J'ai voulu donc m'opposer à tous ces actes arbitraires, contraires à nos sermens; j'ai voulu m'opposer à cette effusion de sang qui alloit

perdre ma patrie : eh bien ! mes oppresseurs, mes tyrans, m'ont vu dès-lors, leur ennemi le plus dangereux ; ils ont voulu me perde, et le regret de n'avoir pas faits exécuter leur noir projet, avant la chute du tyran, doit être aujourd'hui pour eux, le plus cruel de leurs tourmens. A chaque matin qu'ils se lèvent, à chaque pas qu'ils font, ils doivent dire *Liogier*, *Richond*, *Lafaye* existent, qu'allons nous devenir?

Ah cruels ! nous sommes françois, nous sommes républicains, nous savons pardonner nos ennemis particuliers comme nous savons verser notre sang pour exterminer tous les tyrans. C'est à vous hommes cruels et sanguinaires à examiner si vous n'êtes que des ennemis particuliers ou des ennemis du peuple ; dans le premier cas soyez parfaitement tranquilles, dans le second, tremblez, nos bras sont là, pour seconder la vengeance nationale ; et nous nous reposons sur l'énergie de la Convention nationale, qui saura purger la france du crime et de ses auteurs : elle saura établir le bonheur des françois sur les débris de la tyrannie, et de ses vertus sur les débris du crime. Ma confiance est donc toute en la justice de la Convention, en la justice de mes juges, et au zèle que vous mettrez à accélérer mon jugement.

De vos nouvelles le plus souvent qu'il vous sera possible, voilà la grâce que je vous demande.

Recevez mes remercîmens. Je m'adresserai à vous, avec une entière confiance dans le besoin.

LIOGIER.

AUTRE, *du même.*

Du 20 Vendémiaire.

CHERS CITOYENS ET AMIS,

En attendant que je puisse vous témoigner, à vous et à nos frères du Puy, les sentimens de reconnoissance que vos bienfaits m'inspirent, j'ai cru devoir interrompre mon silence, en vous adressant la ci-incluse, pour la faire agréér, par votre organe, à nos frères de la Société populaire du Puy. La dette que je contracte avec elle et avec vous, ne s'effacera jamais de ma mémoire; et si je désire ma liberté, ce n'est que pour m'en acquitter par mon zèle et mon assiduité à remplir mes devoirs.

La lettre que je leur adresse, est dictée par les sentimens du plus pur patriotisme, mais elle sera d'un plus grand poids, si vous daignez la leur faire accueillir, ce sera un nouveau gage de votre amitié que je saurai apprécier toute la vie.

Je sai que vous trouvez toujours de nouveaux obstacles, ne vous rebutiez pas, je vous prie,

mais faites m'en part ; et de ma prison, je vous donnerai les moyens pour les vaincre, et faire triompher la vérité.

C'est dans l'adversité qu'on reconnoît ses vrais amis, et plus ils sont rares, plus l'homme de bien sait les apprécier. C'est dans ces sentimens que je vous prie de me croire, en vrai républicain, votre dévoué ami.

Augustin LIOGIER.

AUTRE, *du même.*

De l'hospice de l'évêché, ce 20 Vendémiaire de la troisième année de la république, une et indivisible,

CHERS CONCITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

QUOIQUE bien persuadé que ma lettre sera dévancée par d'autres avis, par la célérité de la renommée, et que vous apprendrez d'ailleurs, que les travaux de vos commissaires, sont prolongés par tous les obstacles de mes oppresseurs, j'ai cru, chers concitoyens, devoir vous écrire moi-même cette fâcheuse nouvelle : des amis m'avoient déjà flatté, que je serois bientôt rappelé près de vous ; je devois croire la chose, d'autant plus sûre, que des législateurs y travailloient avec eux de tout leur cœur.

Ce seroit un échec difficile à supporter, je

vous l'avoue, pour tout autre que pour moi, mais je n'ai jamais pensé, que, quoique enchaîné, quoique enfoui dans les cachots, je fus malheureux ni à plaindre. Ma fidélité à servir ma patrie, ma fermeté, ma constance à combattre les opinions contraires à l'affermissement de la république, ont triomphé et triompheront de la cruauté de mes tyrans. Guidé par l'amour de cette chère patrie, par les vertus qui caractèrisent le vrai républicain, par mon amour et mon respect par les loix, et l'auguste Sénat, d'où elles émanent, je fus et serai toujours libre, même dans les fers.

J. J. Rousseau, fut heureux et calme durant le cours de sa bonne fortune; il fut grand dans la persécution, dans l'adversité; il étoit entouré des vertus, ce qui est le comble du bonheur.

Aussi, lorsque je me rappelle que le salut de la patrie, est le plus noble des objets; qu'une ame, que ce zèle a exercée, a échauffée, revole plus legèrement dans ce séjour, qui est sa vraie patrie, je me dis à moi-même: non, il ne convient pas à des ames comme les nôtres, éprouvées par l'exercice, le poids des affaires et la vissicitude des révolutions, de se laisser abatre et déconcerter, ni par le chagrin, ni par la persécution, ni par la crainte même de la mort. Aussi mon ame saura-elle s'en aplanir toutes les voies, même dans le temps de sa prison, dans le temps le plus orageux de sa persécution:

elle saura prendre l'essor, et se dégager autant qu'il est en elle, de toute terreur, de toute crainte, pour contempler paisiblement les objets qui l'environnent, avec les moyens que nos sages Législateurs, ne cessent de prendre, pour établir le règne des vertus et de la justice.

S'il doit être plus cuisant, lorsqu'on ne peut attribuer son malheur qu'à soi-même, je verrois ici de quoi m'affliger plus que vous; car si je n'avois préféré de sacrifier ma vie au salut de ma patrie, en refusant d'obéir à la voix du crime, ou que je me fus concilié à ses adhérans, j'eus évité cette persécution.

Mais, ne songeant qu'à l'intérêt de me semblables, qu'à combattre l'impudence, la perversité des hommes sanguinaires qui aiguisoient autour de moi leurs poignards, pour égorger nos pères, mères, enfans, amis, je fis des démarches d'autant plus imprudentes auprès des tyrans, qu'il étoit trop tard pour toucher leurs ames, et les ramener aux principes d'humanité; aussi ne fis je qu'irriter leur bile, et devenir la victime de leur rage, de leur haine, de leur vengeance.

Ils s'acharnèrent donc, ces cruels, plus avidement sur moi; ils craignoient les démarches que je faisois pour assurer le bonheur de mes concitoyens, par la pratique des vertus, par la persuasion, par le respect mutuel, et en leur

inspirant les sentimens que l'humanité peut suggérer à celui qui la possède.

Puisque j'avoue mon tort, sages et généreux frères, que vous êtes, vous travaillerez efficacement à tirer avantage de mon erreur, s'il en fut jamais une, d'avoir voulu m'opposer à voir couler le sang françois.

Mes chaînes sont sur-tout bien légères, lorsque je considère les ames de ces tyrans, dépendantes des sens, esclaves des voluptés, allant au gré de leurs passions, dont l'ambition fait l'objet, violer les lois divines et humaines, ramper dans la fange, poursuivies par les remords de leurs crimes, furies infatigables, qui ne les laissent jamais un moment tranquille.

Au lieu que l'ame sans remords, paisible et tranquille, ne s'occupe que du noble amour de sa patrie, en échauffe ses désirs, ses pensées; et au lieu que la prolongation des persécutions qu'elle éprouve, devienne une surcharge pour elle, elle en fait le bonheur de sa vie, et la gloire de ses enfans.

Elle répond à ses tyrans: de quoi me ménacez-vous, de la mort? eh bien! elle me séparera des hommes: de l'exil? je ne vivrai plus avec les méchans; la peur n'épouvante que ceux pour qui tout finit avec la vie, et non pour les hommes dant les vertus sont immortelles. L'exil est terrible pour ceux qui sont comme

circonscrits dans un lieu déterminé, et non pour le sage, qui regarde l'univers comme la cité commune.

C'est vous tyrans, oui c'est vous, qui vous estimez heureux et puissans, qui êtes dans l'abîme des misères ! vos passions sont autant de bourreaux qui vous tourmentent sans relâche ; jamais contens de votre fortune, jamais rassasiés, craignant toujours de perdre ces places, où jamais les vertus ne vous ont appelé ; vous vous êtes approprié, pour conserver votre souveraineté, le droit de vie ou de mort. Hélas ! vous n'avez pas réfléchi, que si vous échappiez au tribunal de justice, vous n'échapperiez point à celui de l'opinion, et qu'il ne fut qu'un *Sylla*, qui, après avoir assassiné ses frères, ses amis, ait promené sur la place, et soit mort paisiblement dans son lit.

Tremblez donc tyrans, et satellites des tyrans, les sociétés sont là pour vous surveiller, les amis de l'humanité sont là, tous les françois crient vengeance, et nul autre *Sylla* n'éprouvera son sort !

Pardonnez, citoyens vertueux, à l'élan de mon patriotisme, je dis des vérités, et toute vérité est votre partage.

Animé de ces principes, pénétré de reconnoissance à l'intérêt que vous avez pris à mon mon sort, honorables habitans de la cité du Puy,

766

en me confiant aux soins et au zèle de deux de vos frères, pour faire triompher un acte de justice qui m'est due, que je ne réclame, que pour devenir plus utile à ma patrie, je viens, en attendant que je puisse m'acquitter envers vous d'une dette qui sera toujours gravée dans mon cœur, vous inviter à vous unir de plus près que jamais à la Convention nationale, à ses principes sacrés, à son énergie, en élevant dans votre cité, sur les débris de la terreur, les vertus et les mœurs ; ce sera par leur pratique, que vous rétablirez cette confiance, que la tyrannie en avoit banni, et qui seule peut vivifier votre commerce, rétablir parmi vous l'abondance avec toutes les douceurs que vous prépare le règne de la justice.

Vous serez heureux, frères et amis, parce que vous êtes vertueux ; vous respirerez un air pur, par l'énergie de l'auguste Sénat, et les vertus dont vous l'entourerez, lui servant d'un bouclier impénétrable, vous vous rendrez avec lui les plus fermes appuis de l'humanité, seule et unique vertu qui caractérise l'homme libre, et le fait chérir de la postérité.

Voilà, chers concitoyens, hommes libres, mes vœux, mes sentimens, heureux si du fonds de ma prison, ils peuvent parvenir jusques à vous, par l'organe de vos députés ; plus heu-

reusement vous daignerez les agréer

Signé Augustin Fiogier